



#### **LE METIER**

- L'ADVF Assistant de Vie Aux Familles intervient au domicile de personnes « fragilisées » comme les personnes âgées, malades ou en situation de handicap, ou auprès de familles avec de jeunes enfants afin de faciliter leur vie quotidienne.
- L'ADVF assure ses fonctions de manière autonome et s'adapte à des contextes d'intervention différents.

#### **OBJECTIFS**

- Acquérir les compétences de base nécessaires à l'exercice du métier d'ADVF
- Obtenir le Titre Professionnel ADVF, un certificat de compétences ou de spécialisation (selon le cursus suivi)
- S'insérer durablement dans un secteur qui recrute

#### **PUBLICS**

- Demandeurs d'emploi, inscrits ou non à Pôle Emploi
- Salariés d'entreprise

#### **PREREQUIS**

- Projet professionnel validé
- Savoir lire et écrire en français (à partir du niveau A2 du CECRL)

#### **PROGRAMME DE FORMATION**

La formation s'articule autour de 4 modules :

- Module 2 : Entretenir le logement et le linge d'un particulier
- Module 3 : Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
- Module 4 : Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile
- Module 5 : Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

Les modules 2, 3 et 4 correspondent aux 3 certificats de compétences professionnelles (CCP) du Titre professionnel ADVF; le module 5 au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

# FICHE ACTION DE FORMATION ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

#### **MODALITES PEDAGOGIQUES**

- Présentiel
- Pédagogie active et participative
- Formation théorique et mises en situation professionnelles en appartement pédagogique
- Accompagnement et suivi personnalisé, en centre et en entreprise

#### **MODALITES D'EVALUATION**

- Evaluations en cours de formation (ECF)
- Epreuve(s) de certification
- Bilan(s) de formation

#### **INTERVENANTS**

- Assistant-e-s de Vies Aux Familles
- Aides-soignant-e-s
- Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale
- Conseiller-e-s en Economie Sociale et Familiale
- Auxiliaires de puériculture

#### **ORGANISATION ET FINANCEMENTS POSSIBLES**

- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Promotion par l'alternance (Pro-A)
- Financements publics
- Compte Personnel de Formation (CPF)

### **DEROULEMENT DE LA FORMATION**





# FICHE ACTION DE FORMATION ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

#### INSCRIPTION ET SELECTION

<u>Pour les structures employeurs souhaitant recruter un</u> alternant :

Vous pouvez nous contacter par courriel ou par téléphone au 04 78 62 02 02 / contact@if2m-formation.fr

#### Pour les candidats :

Inscription à une information collective <u>obligatoire</u>
Renseignements au 04 78 62 02 02 / <u>contact@if2mformation.fr</u>

Epreuves d'admissibilité : test écrit et entretien oral

Référence de l'action à rappeler : ADVF 623

Référente de l'action : Claire BLANCHARD-GAUDAU

#### Dates et horaires des prochaines informations collectives :

- 02/05/2023 à 9h30 - 16/05/2023 à 9h30

- 30/05/2023 à 9h30

<u>Lieu</u>: 113, rue Marietton – 69009 LYON – 1<sup>er</sup> étage

#### **INFORMATIONS UTILES**

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

**Code RNCP**: 4821

Code ROME: K 1302/ K 1303/ K 1304

#### **EN SAVOIR PLUS**

Pour plus d'informations sur :

- Les équivalences, passerelles, débouchés et suite de parcours et/ou possibilités de valider un/des bloc(s) par VAE: nous consulter ou consulter le site Assistant(e) de vie aux familles (ADVF) | Services à la personne (servicesalapersonne.gouv.fr)
- Les dispositifs de financement : nous consulter ou consulter notre page <a href="https://www.if2m-formation.fr/formation-professionnelle/financement-formation-vos-salaries-prise-charge/">https://www.if2m-formation.fr/formation-professionnelle/financement-formation-vos-salaries-prise-charge/</a>
- L'accueil des personnes en situation de handicap : https://www.if2m-formation.fr/formationprofessionnelle/accueillir-les-personnes-en-situationde-handicap/
- Nos indicateurs de résultats : <a href="https://www.if2m-formation.fr/formation-professionnelle/nos-resultats-2/">https://www.if2m-formation.fr/formation-professionnelle/nos-resultats-2/</a>







## ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

#### **PROGRAMME DE FORMATION**

## Module 2 : Entretenir le logement et le linge d'un particulier – 77 h

- Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d''entretien chez un particulier
- → Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier

## Module 3 : ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DU QUOTIDIEN — 196 H

- Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
- → Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

## Module 4 : Relayer les parents dans la prise en Charge de Leurs enfants a domicile – 77 h

- Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
- Prévenir les risques et assurer la sécurité des
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
- Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

## Module 5 : ACCOMPAGNER LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT A DOMICILE — 35 H

- → Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage
- Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie

#### **AUTRES MODULES**

- → Accompagnement à la rédaction du dossier professionnel
- → Bilan(s) de formation

### MODALITÉS D'OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL

Le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle
- un entretien technique
- un dossier professionnel
- les résultats des évaluations passées en cours de formation
- un entretien final

Pour des informations sur les modalités d'obtention de chaque CCP et du CCS : nous consulter.